

D07c - Demande d'autorisation d'écornage de bovins à titre exceptionnel

Important : Toutes les cases du formulaire sont remplies sinon la demande est refusée. La demande doit être accordée avant d'effectuer l'intervention sur les animaux. Le demandeur conserve les documents justificatifs des interventions effectuées et des motifs.

Organisme de contrôle	
Numéro interne d'opérateur	
Dénomination officielle de l'opérateur	
Numéro BCE	

Espèce : Bovins Race(s) :

Nombre d'animaux concernés :

Âge lors de l'intervention :

Méthode d'intervention envisagée :

Justification du besoin : ☐ Améliorer la santé, le bien-être ou l'hygiène des animaux
☐ Assurer la sécurité des travailleurs

Justifiez :

Justifiez pourquoi l'ablation des bourgeons de corne à un âge précoce n'a pas été réalisée :

Je m'engage à respecter les conditions suivantes : uniquement pour les bovins, sous anesthésie et sans toucher aux bourgeons/points de croissance des cornes. L'intervention est réalisée par du personnel qualifié, dans les 2 mois suivant la demande.

Nom du demandeur :

Date :

Signature :

Organisme de contrôle :

☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable

Date :

Nom et signature :

Autorité compétente :

☐ Demande acceptée ☐ Demande refusée

Date :

Nom et signature :

Commentaires :

Références réglementaires : R2018/848, Annexe II, Partie II, 1.7.8, 1.7.9 et 1.7.12 ; AR du 17/05/2001 relatif aux interventions autorisées sur les vertébrés.